

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2023**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE HAUTE-SAÔNE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Saône est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2023, le nombre de dossiers de surendettement déposés en Haute-Saône a progressé de 3.3% et s'établit à 466 dossiers. Le taux de redépôts de dossiers passe de 43 % à 45.4 %.

La proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances reste stable à 15.1%

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers recevables s'élève à 386 dossiers et les dossiers irrecevables à 29. Ainsi les dossiers irrecevables sont en baisse de 21.6 % par rapport à 2022 et représentent 6.5 % des dossiers déposés, ces valeurs sont similaires à la moyenne nationale.

La proportion de dossiers orientés par la commission ayant une capacité de remboursement négative et en l'absence de bien immobilier est de 39.5% et demeure identique à 2022.

Le pourcentage de dossiers orientés vers un rétablissement personnel progresse de 4 point et s'établit à 34.9 %.

Ainsi les dossiers orientés vers un réaménagement de dette s'élèvent à 65.1 %

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs est de 13.7 %, ce chiffre est stable entre 2022 et 2023. Les mesures suite redressement personnel s'élèvent à 28.5 % pour la commission de Haute-Saône et ce taux est identique au niveau régional mais inférieur de 6 points au niveau national.

La proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement est stable à 30.1%.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Les solutions pérennes réglant la situation de surendettement s'établissent à 64.5% contre 65.3 % au niveau régional et 72.2 % au niveau national.

Les mesures imposées d'attente sans effacement restent stables à 11.2 %

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du RAC et des nouveaux forfaits</li> <li>- Echanges sur la procédure</li> </ul>
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les expulsions</li> </ul>
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>1 réunion en Webinaire avec les différents acteurs sociaux du département 22 personnes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éligibilité et conséquence de la recevabilité.</li> </ul>
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>1 réunion à l'UDAF 50 travailleurs sociaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un dossier de surendettement</li> <li>- Procédure de surendettement</li> <li>- Droit au compte</li> <li>- Fichiers</li> <li>- Les Crédits</li> </ul>
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		

*À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires*

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à présenter le rapport d'activité, échanger sur certains dossiers et analyser les améliorations qui peuvent être mises en place.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La complétude des dossiers n'est pas toujours satisfaisante et retarde l'instruction des dossiers.
- Les échanges avec le Tribunal de Commerce sur les dossiers relevant de la loi API doivent être améliorés. La commission a pleinement conscience des difficultés de mise en œuvre de ce nouveau dispositif législatif mais s'interroge sur le prononcé d'une irrecevabilité au seul motif d'une inscription dans un registre professionnel sans que le débiteur ne bénéficie d'un délai pour se radier. Une décision de recevabilité protégerait le débiteur pendant ses démarches.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

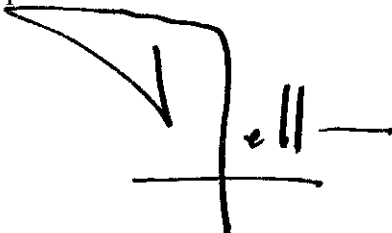
- Certains débiteurs continuent à rencontrer des difficultés à mettre en place les mesures élaborées par la commission.
- Lorsque la commission accorde un délai pour vendre le bien immobilier, certains débiteurs peinent à réaliser la vente dans les délais impartis.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Malgré la recevabilité du dossier de surendettement, certains huissiers continuent leurs poursuites.

Date : 12 février 2024

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>451</b>	<b>466</b>	3,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,0%	45,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,4%	15,1%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>390</b>	<b>386</b>	-1,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,1%	14,8%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>37</b>	<b>29</b>	-21,6%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	32,4%	27,6%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>396</b>	<b>392</b>	-1,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,4%	39,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	30,3%	34,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	69,7%	65,1%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>442</b>	<b>445</b>	0,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,8%	9,9%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,4%	6,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	27,4%	28,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13,3%	13,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	6,6%	5,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	6,8%	7,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,1%	41,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,4%	30,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,0%	16,6%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	12,7%	11,2%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	65,4%	64,5%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	5	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	0	1	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,5%	9,0%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	28,5%	29,1%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	13,7%	9,5%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,3%	43,9%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	64,5%	65,3%	72,2%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Haute-Saône</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>13 581</b>	<b>326</b>	<b>1 617</b>	<b>82,0%</b>	<b>87,9%</b>	<b>17 923</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	5 851	66	112	35,3%	17,8%	80 422	1,0
	dont dettes à la consommation	7 393	298	1 233	44,7%	80,3%	13 830	3,0
	dont autres dettes financières	337	210	272	2,0%	56,6%	837	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>1 593</b>	<b>300</b>	<b>1 213</b>	<b>9,6%</b>	<b>80,9%</b>	<b>3 332</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>1 383</b>	<b>218</b>	<b>489</b>	<b>8,4%</b>	<b>58,8%</b>	<b>1 834</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>16 556</b>	<b>371</b>	<b>3 319</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 690</b>	<b>8,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>BFC</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>155815</b>	<b>4 130</b>	<b>19 285</b>	<b>73,2%</b>	<b>82,7%</b>	<b>15 255</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	66 874	737	1 122	31,4%	14,8%	79 881	1,0
	dont dettes à la consommation	84 372	3 661	15 127	39,6%	73,3%	13 140	3,0
	dont autres dettes financières	4 568	2 390	3 036	2,1%	47,8%	800	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>24 422</b>	<b>3 923</b>	<b>14 874</b>	<b>11,5%</b>	<b>78,5%</b>	<b>3 670</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>32 600</b>	<b>2 883</b>	<b>6 448</b>	<b>15,3%</b>	<b>57,7%</b>	<b>1 816</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>212 837</b>	<b>4 995</b>	<b>40 607</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 815</b>	<b>7,0</b>

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>2 877 094</b>	<b>81 573</b>	<b>382 453</b>	<b>68,4%</b>	<b>80,0%</b>	<b>14 940</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>591 774</b>	<b>77 774</b>	<b>263 163</b>	<b>14,1%</b>	<b>76,3%</b>	<b>3 842</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>736 979</b>	<b>55 557</b>	<b>123 439</b>	<b>17,5%</b>	<b>54,5%</b>	<b>1 980</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 205 846</b>	<b>101 960</b>	<b>769 055</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 446</b>	<b>6,0</b>

